

RCS : DIEPPE  
Code greffe : 7601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00111  
Numéro SIREN : 819 502 550  
Nom ou dénomination : 2ACM

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2019 sous le numéro de dépôt 2792

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE  
REÇUDésignation de l'entreprise SARL SARL 2ACMLE 19 DEC. 2019Néant  \*Adresse de l'entreprise 2 Rue de l'église 76119 VARENDEVILLE SUR MERNuméro SIRET\* 8 1 9 5 0 2 5 5 0 0 0 0 1 8Durée de l'exercice en nombre de mois\* 12Durée de l'exercice précédent\* 22019 B 2792Exercice N clos le  
31/12/2018

## ACTIF

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	94 685	012	94 685	
	{ Fonds commercial*					
	{ Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	118 377	030	82 730	
	Immobilisations financières* (1)	040	1 872	042	1 872	
	Total I (5)	044	214 934	048	179 287	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	7 522	052	7 522	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*					
	Marchandises *	060	5 525	062	5 525	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	340	066	340	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068	1 672	070	1 672
		{ Autres* (3)	072	6 402	074	6 402
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	121 528	086	121 528	
Charges constatées d'avance *	092	2 245	094	2 245		
	Total II	096	145 237	098	145 237	
	Total général (I + II)	110	360 172	112	324 525	

## PASSIF

		Exercice N NET		1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	20 000			
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	2 000			
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	49 349			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	50 893			
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	122 242			
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	148 447			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	15 137			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	10 587			
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	202 282			
	Total général (I + II + III)	180	324 525			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	116 968
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	44 682
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL SARL 2ACM

Néant  \*

Exercice N clos le  
31/12/2018

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	657 790	
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons	215	214		
			intracommunautaires	217	218	4 871	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, )			222		
	Production immobilisée*	produits fins et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	4 403	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	667 065
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	43 036	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	( 386)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	150 407	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	( 2 125)	
	Autres charges externes* :	( dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )			242	82 899	
	Impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )	243	1 244	244	4 114	
	Rémunérations du personnel*				250	269 212	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	30 586	
	Dotations aux amortissements*				254	17 436	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		260	712	
Total des charges d'exploitation (II)					264	595 894	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	71 171	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	124	
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	1 747	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		(VI)	300	6 750
			348				
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	11 905
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	50 893	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	50 893	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	11 905	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	6 750
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44 quindicies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)				992		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655		9 332
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	60 216	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière				356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	60 216	

Copie certifiée conforme  
aux originaux  
par le ou les gérants





I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	94 685	402		404		406	94 685				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	19 923	442	2 003	444		446	21 926				
	Installations générales, agencements divers	450	24 043	452	42 679	454		456	66 723				
	Matériel de transport	460	2 500	462		464		466	2 500				
	Autres immobilisations corporelles	470	27 227	472		474		476	27 227				
	Immobilisations financières	480	1 872	482		484		486	1 872				
<b>TOTAL</b>		490	170 252	492	44 682	494		496	214 934				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6 463	532	4 652	534		536	11 115				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 975	542	7 108	544		546	12 084				
	Matériel de transport	550	1 045	552	625	554		556	1 670				
	Autres immobilisations corporelles	560	5 726	562	5 050	564		566	10 776				
<b>TOTAL</b>		570	18 210	572	17 436	574		576	35 646				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4					<b>Copie certifiée conforme aux originaux par le ou les gérants</b>								
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i> ).							591						
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copie certifiée conforme

aux originaux

par le ou les gérants

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
TOTAL	770	775		

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

## III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

## IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	41
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	81 317
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	30 357
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

<sup>(1)</sup> Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

LE 19 DEC. 2019

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE  
GENERALE DU 17/06/2019**

Dénomination Sociale : **SARL 2ACM**

Capital Social : 20 000.00 €

Siège Social : AUBERGE DU RELAIS 2 RUE DE L'EGLISE  
76119 VARENDEVILLE SUR MER

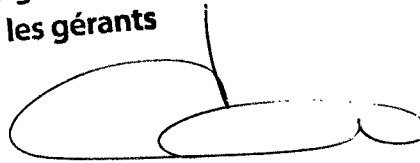
RCS de DIEPPE N° : **819502550**

La collectivité des associés propose d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante :

<b>RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE</b>	<b>50 893.50 €</b>
<b>Dotation des réserves facultatives</b>	<b>20 893.50 €</b>
<b>Montant Brut Distribuible</b>	<b>30 000.00 €</b>
<b>Retenue à la source</b>	<b>2 525.00 €</b>
<b>Solde net</b>	<b>27 474.73 €</b>

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 70 242.61 €.

**Copie certifiée conforme  
aux originaux  
par le ou les gérants**



## DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés propose de mettre en distribution la somme de 30 000.00 €

	<b>Madame DELATTRE Fabienne</b>	<b>Monsieur DELATTRE Meddy</b>	<b>Monsieur JULLIEN Olivier</b>	<b>Madame JULLIEN Virginie</b>
Dividendes bruts taxables	7 500.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €
Eligibles à l'abattement 40%	oui	oui	oui	oui
Dispense prélèvement acompte	oui	oui	non	non
Montant acompte 12.8%	0.00 €	0.00 €	960.00 €	960.00 €
Dividendes soumis au RSI	6 810.00 €	6 270.00 €	6 630.00 €	6 771.00 €
Dividendes soumis à 17.2%	690.00 €	1 230.00 €	870.00 €	729.00 €
Prélèvements sociaux	118.68 €	211.56 €	149.64 €	125.39 €
Dividendes nets à percevoir	7 381.32 €	7 288.44 €	6 390.36 €	6 414.61 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes <u>non</u> éligibles à l'abattement
Exercice 31/12/2017	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €
Exercice 2016	10 000.00 €		
Exercice 2015	0.00 €		

Pour extrait,  
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance

**Copie certifiée conforme  
aux originaux  
par le ou les gérants**

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE  
REÇU

LE 19 DEC. 2019

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**

**D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 17/06/2019**

Dénomination Sociale : **SARL 2ACM**

Capital Social : 20 000.00 €

Siège Social : AUBERGE DU RELAIS 2 RUE DE L'EGLISE  
76119 VARENDEVILLE SUR MER

RCS de DIEPPE N° : 819502550

*Copie certifiée conforme  
aux originaux  
par le ou les gérants*

L'an deux mil dix neuf,  
Le dix sept juin.

Les associés de la SARL 2ACM se sont réunis au siège social, sous la présidence de Madame DELATTRE Fabienne, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci après :

**RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL**

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

<b>RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE</b>	<b>50 893.50 €</b>
<b>Dotation des réserves facultatives</b>	<b>20 893.50 €</b>
<b>Montant Brut Distribuible</b>	<b>30 000.00 €</b>
<b>Retenue à la source</b>	<b>2 525.00 €</b>
<b>Solde net</b>	<b>27 474.73 €</b>

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 70 242.61 €.

## DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés propose de mettre en distribution la somme de 30 000.00 €

	<b>Madame DELATTRE Fabienne</b>	<b>Monsieur DELATTRE Meddy</b>	<b>Monsieur JULLIEN Olivier</b>	<b>Madame JULLIEN Virginie</b>
Dividendes bruts taxables	7 500.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €
Eligibles à l'abattement 40%	oui	oui	oui	oui
Dispense prélèvement acompte	oui	oui	non	non
Montant acompte 12.8%	0.00 €	0.00 €	960.00 €	960.00 €
Dividendes soumis au RSI	6 810.00 €	6 270.00 €	6 630.00 €	6 771.00 €
Dividendes soumis à 17.2%	690.00 €	1 230.00 €	870.00 €	729.00 €
Prélèvements sociaux	118.68 €	211.56 €	149.64 €	125.39 €
Dividendes nets à percevoir	7 381.32 €	7 288.44 €	6 390.36 €	6 414.61 €

Ce dividende sera payé le 17/06/2019, par inscription en compte courant.

La collectivité des associés prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.

Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 2 525 € comprenant :

- le cas échéant, le nouvel acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12.8 % sur les dividendes pour ceux des associés qui n'ont pas justifié pouvoir en être exonérés compte tenu du montant de leur revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2017.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 17.2 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales.

La collectivité des associés donne tout pouvoir à la gérance pour faire la déclaration N°2777 D et procéder au paiement à réaliser. Il est rappelé que les retenues à la source ci avant restent toutefois à la charge des associés concernés.

Elle donne également pouvoir à la gérance pour effectuer, le cas échéant, auprès des organismes sociaux, conformément à l'article L131-6 du code de la sécurité sociale et/ou à l'article L 731-14 du code rural, les déclarations sociales nécessaires suite à la mise en distribution.

**Copie certifiée conforme  
aux originaux  
par le ou les gérants**

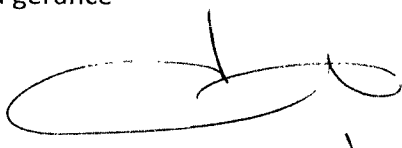
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes <u>non</u> éligibles à l'abattement
Exercice 31/12/2017	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €
Exercice 2016	10 000.00 €		
Exercice 2015	0.00 €		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,  
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance



**Copie certifiée conforme  
aux originaux  
par le ou les gérants**

